

Délibération DEL-CC-2023-111

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 4 JUILLET 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (61)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUI, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

**Pouvoirs (5)** : Sébastien GRELLIER À Rachel MERLET, Bruno BODIN À Yannick CHARRIER, Armelle CASSIN À Stéphane NIORT, Nathalie MOREAU À Pierre BUREAU, Véronique VILLEMONTAIX À Emmanuelle MENARD,

**Absents (14)** : Philippe ROBIN, Jean-Yves BILHEU, Sébastien GRELLIER, Jacques BELIARD, Bruno BODIN, Marie-Line BOTTON, Armelle CASSIN, Pascal GABILY, Claudine GRELLIER, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Date de convocation** : 28-06-2023

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BARON

## TRANSPORTS

### Dispositif de transport solidaire : attributions des subventions 2023

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2018-030 du Conseil Communautaire en date du 27 février 2018 relative à l'adoption du dispositif de transport solidaire et conventionnement avec les associations locales partenaires ;

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2018-193 du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2018 relative au dispositif de transport solidaire : approbation du règlement et des fiches de renseignement incluant les chartes d'usage, et modification de la convention avec les associations ;

**Considérant** les demandes de subvention des 6 structures porteuses reçues par courriers.

Lancé en 2018, le transport solidaire a connu un développement important en 2019 jusqu'au confinement de mars 2020. Depuis, il a repris de manière hétérogène sur le territoire.

Il a été décidé depuis la mise en place en 2018 :

- un calcul sur la base de 0.25€/hab. sauf pour la commune de Bressuire centre puisque celle-ci est desservie par les lignes urbaines,
- un complément forfaitaire de 500 €, et
- une prise en charge par l'Agglomération des supports de communication (flyers, carnets de reçus, kakémono).

Ainsi, afin de soutenir financièrement les 6 structures porteuses de l'action sur le territoire du Bocage Bressuirais, il est proposé de se prononcer sur les demandes de subventions 2023 dans la limite des crédits budgétaires fléchés sur cette action.

Structures porteuses	Attribué	Proposé
	2022	2023
Centre socioculturel Bressuire	3 637 €	3 637 €
Centre socioculturel du Cerizéen	4 305 €	4 305 €
Centre socioculturel de Nueil-Les-Aubiers	1 902 €	1 902 €
Centre socioculturel du Pays Mauléonais	3 474 €	3 474 €
Relais Familles de l'Argentonnais	2 060 €	2 060 €
Secours Catholique – délégation du Poitou (pour le Moncoutantais)	3 498 €	3 498 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 876 €</b>	<b>18 876 €</b>

**Le conseil communautaire, est invité à :**

- attribuer des montants de subventions aux structures porteuses tel que présenté dans le tableau ci-dessus ;
- imputer les dépenses sur le budget annexe Transport ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

06 JUL. 2023

Transmis en préfecture le

06 JUL. 2023

Notifié ou publié le

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

